

ON S'ABONNE :  
 A Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
 OT, AVEYRON, CANTAL,  
 ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1er ou du 16  
 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS  
 ANNONCES.  
 25 centimes la ligne.  
 RÉCLAMES.  
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

L'ABONNEMENT  
 se paie d'avance.  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.  
 Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des  
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du  
 Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans  
 le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 19 Juin 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 17 juin.....	69 25	98 50
Du 18.....	69 30	98 50
Du 19.....	69 45	98 90

**BULLETIN**

Les nouvelles de l'extérieur ne présentent encore rien de précis sur les résultats des récentes visites des souverains du Nord à Paris. Tout se borne à une indication fournie par lord Stanley, dans la séance des communes du 14 au soir. L'honorable chef du Foreign-office a déclaré, sur une interpellation qui lui était adressée par M. Labouchère, à propos de l'affaire du Luxembourg, qu'on avait lieu de croire qu'il n'existait maintenant aucune cause qui rendit la guerre entre la Prusse et la France probable. Sa Seigneurie aurait ajouté : « Dans l'attitude respective de ces deux pays il y a plutôt de la méfiance que des sentiments hostiles. » A part cette appréciation, qui peut fort bien n'être le résultat que d'une impression personnelle, les courriers de l'extérieur n'apportent aucune nouvelle politique vraiment digne d'une attention particulière.

Ce matin, à la Bourse du boulevard, on parlait d'une combinaison nouvelle relative à la liquidation des biens du Clergé d'Italie. La base de ce projet serait l'abrogation de la loi de 1866, c'est-à-dire la restitution du patrimoine ecclésiastique, moyennant le paiement, consenti par l'épiscopat et autorisé par le Saint-Siège, des droits de mutations dont les immeubles en question ont été affranchis jusqu'à ce jour. L'évaluation serait de 500 millions, payables en 20 ans et dès aujourd'hui escomptables. Nous ignorons si le cabinet Rattazzi accepte ce projet, et si même il repose sur des informations positives; ce qui est certain pour nous, c'est qu'il contient, non-seulement la solution du problème financier en Italie, mais un élément de conciliation entre Florence et Rome.

La discussion budgétaire continue à Florence, sans incident notable M. Crispi, a proposé une

enquête sur les fonds secrets. La motion a été rejetée par 162 voix contre 114.

Le roi de Prusse, M. de Bismark et le général de Moltke sont arrivés hier à Postdam. S. M. Guillaume 1er et la princesse royale sont partis pour Babelsberg dans la soirée. A Berlin, quant à présent, la politique est, ou du moins paraît en vacances.

L'Impératrice de Russie, d'après une dépêche de St-Petersbourg, a quitté la capitale avec ses plus jeunes enfants pour effectuer un long voyage dans le sud de la Crimée.

Personne ne sera surpris d'apprendre, par le télégraphe grec, que les troupes turques ont été battues à plate couture par les Candiotes dans les rencontres où, suivant les dépêches de Constantinople, les Ottomans ont remporté des avantages décisifs, la vérité est que la lutte persiste, et c'est déplorable. Reste à savoir, sans allusion à la politique anglaise ou russe, si c'est un bon moyen d'éteindre un incendie que d'y apporter du bois et de l'attiser incessamment.

Ce qu'on peut louer sans restriction, c'est la promulgation d'un décret du sultan reconnaissant aux étrangers le droit de posséder des immeubles en Turquie.

Rien de positif encore au sujet des derniers événements du Mexique. Une dépêche de New-York annonce que Maximilien sera jugé à huis-clos par un conseil de guerre. — C'est par un groupe d'ennemis qu'il faudrait dire.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas)

Berlin, 16 juin.  
 Le Czar est arrivé ce matin, à 10 heures, à Postdam, par un train extraordinaire. Il a été reçu par les autorités supérieures. Après avoir assisté à midi, à l'office divin dans la chapelle russe, S. M. Alexandre est allé rendre visite aux membres de la famille royale. Il y a dîné de famille, ce soir à 5 heures, au château de Babschark.

Berlin, 17 juin.  
 Ce matin, à onze heures, a eu lieu la grande revue en l'honneur du Czar. Le temps était favorable et l'affluence des curieux énorme.

Les deux souverains et les princes sont montés à cheval à Kreuzberg. Le roi de Prusse monta le cheval qu'il avait sur le champ de bataille de Sadowa. Le Czar, qui portait l'uniforme du 3<sup>e</sup> régiment de Uhlans prussiens, a été à son passage devant chaque

front de régiment, accueilli par un triple hourrah et salué par l'hymne national russe. La princesse héritière et les princesses Charles, Frédéric-Carles, ainsi que le corps diplomatique assistaient à cette revue. La parade a été suivie d'une manœuvre de cavalerie.

A une heure et demie, les souverains et les princes sont retournés à Postdam où il y a eu déjeuner et dîner. A 7 1/4 du soir, le Czar s'est mis en route dans la direction de Bromberg et de Thorn.

St-Petersbourg, 16 juin.

Les députés Slaves ont adressé, avant leur départ, des paroles de remerciements au grand peuple russe qu'ils ont appris à connaître pendant leur séjour en Russie. Ils ont dit qu'un rapprochement mutuel de tous les Slaves ne présentait aucune tendance politique dangereuse, mais qu'elle était de nature à favoriser le développement de la civilisation en général.

Rome, 16 juin.

Pie IX a tenu aujourd'hui un nouveau consistoire dans lequel il a prononcé une allocution ne concernant que les canonisations qui doivent avoir lieu le jour de l'anniversaire centenaire, du martyr de St-Pierre.

**L'EMPEREUR MAXIMILIEN**

Des dépêches de New-York annoncent que l'Empereur Maximilien sera jugé à huis-clos par un tribunal de guerre.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

Nous publions, sans commentaire, la dépêche suivante adressée de Washington à la presse associée :

Washington, 31 mai.

« La pétition adressée par M. Seward à Juárez, pour le prier d'user de clémence à l'égard de Maximilien, a provoqué une réponse des plus défavorables de la part du Mexicain vainqueur. Celui-ci revendique la tête de son illustre prisonnier, en vertu du principe des représailles. »

Une lettre de Trieste, datée du 11 courant, nous apporte, dit le Messenger diplomatique, des nouvelles plus rassurantes sur l'état de l'Impératrice Charlotte.

En présence de la fatale issue de la lutte soutenue par l'Empereur Maximilien, le docteur Illek, chargé de soigner la princesse, crut devoir ne point lui cacher la captivité de son auguste épouse, dont il représentait même l'existence comme menacée. Cette dernière insinuation avait pour objet de provoquer une réaction assez forte pour tirer la malade de la profonde prostration dans laquelle l'avait plongée depuis quelques temps l'absence de nouvelles du Mexique.

bonheur d'Albert. Elle avait vingt-six ans; la vie commençait à lui paraître monotone et le célibat stupide. Elle désira connaître la littérature allemande et se fit l'élève d'Albert. Elle avait appris déjà l'italien, l'anglais et le russe; mais elle n'avait réussi dans aucune de ces langues, ou plutôt aucune de ces langues ne lui avait réussi. Pauline était agréable et jolie; mais le peu qu'elle possédait suffisait à peine aux frais de sa toilette. Elle avait les défauts — on pourrait dire les vices — de la coquette; mais une autre fortune l'eût sans doute rendue dans le mariage une femme sincère et bonne. Quoique peu spirituelle, elle était capable, — comme toutes les femmes, — de roueries subtiles et profondes. Elle avait des naïvetés adorables et des ingénuités de seize ans, et savait comprendre la passion sans la ressentir, ainsi que la plupart des habitants de ce siècle, qui, spectateurs de cinq mille ans d'histoire et de littérature, inondés de faits, de commentaires et d'analyses, sont tous plus ou moins comédiens, — j'entends réciteurs de rôles, — avec ou sans intention. Aussi les êtres naïfs comme Albert Schaeffer, ou sincères comme Marie Dubois, sont-ils des chefs-d'œuvre de la nature dignes de figurer comme héros sur la scène de l'idéal, où leurs pareils seuls intéressent et attachent; — car du moment où nous sortons du cercle ordinaire de nos intérêts, qui que nous soyons en nous-mêmes, nous ne trouvons que le vrai digne de notre amour.

Pauline prenait les leçons d'allemand chez sa sœur, dans le petit salon où mademoiselle Dubois se tenait habituellement. Assise à une petite table en face du jeune homme, souvent par mégarde les cheveux bou-

En effet, l'Impératrice parut recouvrer subitement sa lucidité d'esprit; elle s'écria que la nation mexicaine n'était pas capable d'un attentat aussi odieux que de porter une main homicide sur un prince qui s'était dévoué avec une si grande abnégation à la régénération du pays, et qu'en tous cas l'Empereur avait sauvé son honneur.

Depuis lors, l'Impératrice Charlotte semble montrer autant de calme que de résignation.

Pour extrait : A. Laytou.

**Revue des Journaux**

LA FRANCE.

M. J. Cohen s'exprime ainsi dans le journal la France relativement au projet de réorganisation de l'armée :

Le rapport de l'honorable M. Gressier sur le projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée constate le dissentiment qui s'était élevé contre la Commission et le Gouvernement, au sujet de la fixation de l'effectif et du vote annuel du contingent par la Chambre des députés. Il s'agissait, on s'en souvient, des prérogatives du Corps législatif qui semblaient atteintes par la disposition absolue de la loi d'après laquelle le chiffre normal de l'armée est porté à 800,000 hommes. Le gouvernement, préoccupé des nécessités de la défense nationale, et justement désireux d'appuyer l'influence légitime de la France sur une force respectable, considérait ce chiffre comme un minimum qui pouvait bien être élevé suivant les circonstances, mais qui ne pouvait pas être diminué sans péril. La Commission, tout en reconnaissant que, dans les conditions de la politique actuelle, un effectif de 800,000 hommes n'a rien d'exagéré, maintenait énergiquement le droit pour la Chambre d'en déterminer, chaque année, le nombre par un vote spécial et de ne s'inspirer que de la situation, au lieu de se lier par avance.

L'UNION.

On lit dans l'Union sous la signature de M. Poujoulat, au sujet d'un concile œcuménique :

« Quelques journaux ont parlé d'un projet de réunion d'un concile œcuménique, et semblent croire que tel ou tel prélat de France aurait pris l'initiative de ce grand dessein. Tout étant encore incertain dans cette question de premier ordre, nous nous serions abstenus d'y toucher si d'autres feuilles ne s'en étaient point occupées. Nous en dirons un mot

clés de Pauline effleuraient le front d'Albert, et leurs mains se touchaient en se passant la plume. Pauline riait si gentiment des fautes qu'elle faisait dans ses versions, elle avait pour interroger son professeur un regard à la fois si candide et si pénétrant, que peu à peu Albert se sentit mal à l'aise en face de son élève et que lui-même parfois il fit des bévues comme un écolier. L'allemand n'en allait pas mieux. On traduisait Werther. Quoique mal traduit, il fit une ou deux fois pleurer Pauline; et combien de fois il les fit rougir!

Témoin silencieux de la leçon, mademoiselle Dubois jetait quelquefois sur les deux jeunes gens un regard étrange. Y avait-il de la tristesse, de l'impatience, ou du mépris?

Chose étonnante! Albert, de plus en plus troublé en présence de Pauline, n'était pas tourmenté de l'absence, comme sont les amoureux. Il trouvait cette jeune fille sincèrement charmante, et soupirait en se disant qu'il ne pouvait lui parler d'amour. Mais il goûtait tant de charme dans la société de Marie, que, près de celle-ci, l'amitié le possédait tout entier. Elle avait non-seulement une grande élévation d'esprit et un jugement supérieur, mais on sentait mêlé à cela une sensibilité profonde qui ne s'en séparait jamais. Son âme était une, et cela lui donnait une force pénétrante, à laquelle ajoutait cette originalité, que jamais elle n'imaginait de tirer d'ailleurs, que d'elle-même ce qu'elle pensait et ce qu'elle disait. Elle n'avait cependant pas d'idées excentriques, ni même bien audacieuses, quoique son sentiment fût d'une extrême délicatesse; mais parce qu'elle sentait par elle-même et, pour ainsi dire, à nouveau, elle habitait d'ex-

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

du 19 juin 1867.

**UNE**

**VIEILLE FILLE**

PAR LÉO

II—Suite.

— Il acheva la soirée chez elle, et remonta dans sa chambre, heureux comme s'il eût retrouvé sa mère. Il se disait : Quelle noble et quelle étrange femme ! Et par quelle raison cache-t-elle tant d'esprit et tant d'âme sous un masque de glace ? En même temps qu'il s'attachait à elle par la reconnaissance, elle le préoccupait comme un énigme.

La semaine suivante, Albert avait deux élèves, dont l'un était parent de mademoiselle Dubois. Un mois après, il en eut deux autres. Cela lui rapporta environ quinze francs par semaine. Il se trouva très-heureux. Il est, entre autres, un plaisir qu'ignorent les riches, celui que procure le premier argent gagné. Non-seulement Albert pouvait suffire à ses besoins, mais il avait du loisir ; il ne désira plus rien. L'ami-

La reproduction est interdite.

II

Cependant il manquait beaucoup au bonheur d'Albert, si l'amour est le premier des biens.

Pauline avait peu approfondi ces considérations ; mais elle trouvait aussi qu'une chose manquait au

aujourd'hui pour rectifier des inexactitudes et indiquer le but d'un concile général si sa réunion était décidée.

« C'est du cœur de Pie IX que sont sorties les grandes idées qui ont marqué son orageux pontificat ; la convocation des évêques de la catholicité en 1862 a été une inspiration de sa cellule ; c'est Pie IX qui, substituant son programme à celui de la Révolution, a eu la pensée d'inviter les évêques à célébrer avec lui le 1800<sup>e</sup> anniversaire du martyre de Saint Pierre dans cette ville de Rome promise à ses ennemis ; enfin c'est Pie IX qui, dans sa sollicitude pour les intérêts catholiques, a, depuis un certain temps, songé à couronner son pontificat par la réunion d'un concile œcuménique.

CONSTITUTIONNEL.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* sous la signature H. Marie Martin :

« Les journaux hongrois sont unanimes à constater l'excellente impression produite par l'amnistie que l'Empereur François-Joseph a signée le jour de son couronnement. « Le premier acte de notre roi couronné, dit un de ces journaux, a été un acte de générosité. Un pareil acte met une seconde couronne sur la tête du roi et excite la reconnaissance dans tous les cœurs ! »

« Le couronnement solennel de l'Empereur d'Autriche comme roi de Hongrie, événement depuis si longtemps désiré par la population hongroise consacré d'une manière définitive le rapprochement qui s'est opéré entre cette partie de l'Empire et le gouvernement central. L'Autriche acquiert par là une force nouvelle, et, de son côté, la Hongrie va pouvoir exercer régulièrement sa part légitime d'influence sur la marche des affaires communes de la monarchie. L'avantage qui résulte de cette situation nouvelle est donc réciproque. Aussi, les cérémonies et les fêtes du couronnement ont elles excité à Pesth et dans la Hongrie entière un enthousiasme qui est attesté dans toutes les correspondances.

Nous croyons savoir que quelques évêques de France avaient été pressentis à cet égard, et qu'ils n'avaient pas hésité à reconnaître l'opportunité, l'utilité d'une telle assemblée. Il est permis de penser que le Pape prendra une décision sur ce point si grave à la suite de la grande réunion épiscopale de la fin de ce mois.

LE MONDE.

On lit dans le *Monde* : — Les journaux de Rome continuent à nous entretenir des préparatifs qui se font dans la Ville-Eternelle pour les fêtes prochaines. Les évêques arrivent en grand nombre : par terre, par mer, malgré les distances, malgré la chaleur, malgré l'âge avancé de la plupart d'entre eux, il se rendent à l'appel du Souverain-Pontife et viennent se ranger autour de lui au moment où la Révolution semble tenter un dernier effort. Ils ne trouveront à Rome ni festins, ni théâtres, ni plaisirs. Leur dignité n'y perdra rien. Une Majesté qui court de vulgaires spectacles, coude sans façon des bourgeois engouettes, lorsque le vice en passant, cesse bien vite de reluire ; l'incognito même la couvre mal. A force de trop se déguiser on s'expose à être méconnu. On n'accuse donc pas l'Eglise si elle conserve sur les âmes une autorité et un prestige qui se perdent partout ailleurs. L'ambition n'y est pour rien. Le peuple cherche les rois, et trouvant dans les missionnaires, dans les religieux, dans les évêques, dans le Sou-

pressions neuves les idées les plus ordinaires, ou découvrirait entre les choses de nouveaux rapports.

Son défaut était d'être inégale et fantasque. Lorsque s'était laissée aller avec le plus de verve ou d'émotion, tout à coup elle s'arrêtait reprenait une physionomie froide et sérieuse, et laissait tomber l'entretien. Cependant il existait entre elle et Albert une conformité d'idées et de sentiments qui rendait leur intimité de plus en plus douce et profonde. L'hiver était venu, Albert passait toutes les soirées chez son amie. L'économie de bois et d'éclairage avait été le prétexte de cette réunion. Albert apportait ses livres, mais il ne lisait guère. Tout est matière à causerie entre ceux chez qui le même sujet veille des idées semblables. On est si heureux de se retrouver hors de soi ! Puis, comme la ressemblance n'est jamais complète, on discute un peu, et la discussion mène bientôt à de nouvelles rencontres qui mènent à de nouvelles discussions.

Un fois il arriva que Pauline vint passer la soirée avec sa sœur, et Albert ne put s'empêcher de la reconduire. La nuit était sombre, on trébuchait un peu ce n'était pas sans trouble qu'Albert sentait Pauline appuyée sur son bras ; elle-même avait la voie émue. Ils causaient par saccades à demi-voix ; comme s'ils avaient eu peur. Une pierre manqua de se faire tomber. Albert, dans ce mouvement, saisit la main de Pauline.

— Comme votre main tremble ! dit-elle d'une voix entrecoupée, vous avez froid ? — Non, dit Albert ; et ils continuèrent à marcher sans plus dire un mot.

Comme ils arrivaient à l'angle des deux routes, au-dessus de la douane, — ils avaient pris le plus

verain-Pontife, la pureté des mœurs, la fermeté des principes, la dignité des caractères, l'ensemble de toutes les vertus, il se demande si ce ne sont pas là les caractères de la Majesté et si la majesté n'est pas un des signes du pouvoir.

SIÈCLE.

M. Louis Jourdan demande en ces termes, dans *Le Siècle*, à ce qu'il y ait deux jours d'entrées gratuites par mois à l'Exposition universelle :

On estime qu'il y a à Paris et dans les communes voisines, plus de 200,000 chefs de famille, ouvriers ou employés qui ne pourront se donner le luxe d'une visite à l'Exposition. En ne comptant que le père, la mère et un enfant déjà grandet, c'est 3 fr. qu'il faut trouver pour entrer dans cette terre promise, plus les frais de déplacement, plus quelques menus consommations. Trop cher ! et les infortunés restent chez eux. Ils ont pourtant besoin eux aussi, eux surtout, de voir ces merveilles, de se rendre compte, à leurs divers points de vue, des progrès accomplis. Leur idée s'élèverait, s'agrandirait devant ce spectacle, leur émulation y serait piquée au vif ; ils deviendraient plus habiles dans leur art, ils sauraient par où pécher et comment améliorer leur main-d'œuvre ; la richesse publique y gagnerait. Mais c'est trop cher ! Une si forte dépense excède leurs ressources. Comment faire ? Eh ! mon Dieu, c'est bien simple. Deux fois par mois ouvrez leur à deux battants les portes de l'Exposition, et ils y viendront tous et tous nous y gagnerons. La Commission est assez riche pour faire aux pauvres gens ce faible cadeau. Au fond, que demandons-nous ? Presque rien. Nous entrons dans le troisième mois de l'Exposition. Dans quatre ou cinq mois cette admirable collection de chefs-d'œuvre sera dispersée à tous les vents, à raison de deux entrées gratuites par mois, c'est huit ou dix jours dont nous demandons à la Commission le sacrifice.

P. S. — Au moment où cet article va paraître, on nous assure que la commission a résolu d'ouvrir gratuitement les portes du Champ-de-Mars le 15 août et le jour de la distributions des récompenses.

Nous sommes donc dans le vrai, puisqu'on comprend, même dans le sein de cette commission si réfractaire à l'idée de gratuité, qu'il est indispensable de suspendre pendant deux jours le fonctionnement des tourniquets. Mais ces deux jours seraient absolument insuffisants, et nous persistons plus que jamais à demander deux entrées gratuites par mois pendant la durée de l'Exposition.

CONSTITUTIONNEL.

Sous ce titre : *Un projet de loi sur la pharmacie*, le *Constitutionnel* publie sous la signature Boniface un article dont nous extrayons les passages suivants :

« La législation qui régit la pharmacie, est l'objet, depuis un demi-siècle, de réclamations nombreuses. Cette législation, composée d'arrêts de Parlement, d'ordonnances royales et de la loi du 21 germinal an XI, est tellement obscure dans ses dispositions les plus essentielles, qu'une jurisprudence des plus contradictoires en est résultée.

« Le gouvernement impérial, ému des justes plaintes des intéressés, a mis la question à l'étude du conseil d'Etat dès 1864, et tout fait espérer une prochaine solution.

« Nous apprenons qu'une grande enquête se

long chemin, — une troupe d'hommes avinés venait à leur rencontre en vociférant d'une manière insensée. Pauline effrayée, entraîna son compagnon, qui s'efforçait en vain de la rassurer, derrière le massif qui se trouve au point de jonction des routes. Mais le petit débat qui s'éleva entre eux à ce sujet ayant frappé de ses chuchotements l'oreille des ivrognes, ceux-ci cherchèrent en chancelant d'où venait le bruit. Folle de crainte, Pauline se réfugia dans les bras d'Albert, qui, oubliant son mécontentement, la pressa vivement sur son cœur. Le danger était passé, qu'ils n'en savaient rien et n'y pensaient plus. Ils avaient échangé comme un aveu leurs noms dans un baiser. En s'arrachant des bras d'Albert, Pauline balbutia des plaintes sur sa faiblesse. Albert la rassura par des protestations d'amour.

Néanmoins son bonheur était mêlé de trouble et d'inquiétude. Il entra plus agité qu'il ne l'avait été de sa vie, et voyant encore de la lumière dans le salon, il alla trouver mademoiselle Dubois.

Elle se préparait à rentrer dans sa chambre, mais il la supplia de lui accorder quelques moments.

— J'ai besoin d'être avec vous, lui dit-il ; afin de retrouver un peu de calme et de lucidité.

— Qu'avez-vous donc ? demanda-t-elle avec inquiétude.

— Je viens dit-il en rougissant de me fiancer à votre sœur.

Mademoiselle Dubois tressaillit et resta une minute sans répondre.

— Eh bien, reprit-elle, vous avez confiance en votre bonheur ?

— Je ne sais que vous dire. Ma situation est si

précaire, mon avenir si incertain, que je suis plein de trouble, et je me demande si j'ai agi loyalement.

— Pauline connaît votre situation, vous ne l'avez point trompée. Si votre bonheur est avec elle, cher Albert, combien je serai heureuse que vous deveniez mon frère !

— Et moi ! Savez-vous qu'une des raisons de mon attachement pour Pauline, c'est qu'elle me fixe auprès de vous ?

— Puis-je vous toujours habiter Lausanne... ?

— Pourquoi pas ? Savez-vous le rêve que je forme ? Vous nous logerez ici tous deux, et vous nous aiderez quelque jour à élever nos enfants qui seront les vôtres. Mon amie, cet espoir-là seul écartera tout nuage de mon avenir. Avec vous je me sentirai toujours fort et courageux. En vérité, quelque femme que j'eusse épousée, je ne puis me sentir bien marié qu'auprès de vous.

Mademoiselle Dubois resta silencieuse un instant, puis elle dit :

— Si j'étais Pauline, votre sentiment ne me satisfait pas.

— Elle est bonne et charmante, dit-il, mais elle ne vous ressemble point. Vous ayant trouvé, pourquoi chercherais-je une femme qui vous ressemble... à supposer qu'il y en ait ? A vous deux, vous avez tout ce qu'il faut, et plus qu'il ne faut pour charmer la vie d'un honnête homme. Tenez ! me voilà fort et confiant, à présent. Vous verrez, mon amie, ce que je suis capable pour votre bonheur et pour le mien. Quelle carrière me conseillez-vous ?

— J'y pensais tous les jours, répondit mademoiselle Dubois, et je trouvais que ce qui vous con-

viendrait le mieux est la carrière que vous avez déjà commencée, l'enseignement.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il faut du talent, moins d'intrigue et de la vertu.

— Vous m'estimez donc bien ? s'écria-t-il.

— Beaucoup dit-elle avec émotion.

— Qu'ai-je donc fait ?

— Je ne saurais bien vous le dire : les moindres choses sont révélatrices ; mais je vous connais bien. Vous êtes plein de franchise et de droiture, d'enthousiasme et de générosité. Vous avez parfois le regard clair et naïf d'un petit enfant. Vous m'avez donné, cher Albert, le bonheur d'aimer avec une foi complète en celui qu'on aime ! bonheur que je n'espérais plus. Aussi je vous ai adopté dans mon cœur, et maintenant je ne serai heureuse que si vous êtes heureux.

En parlant ainsi, elle se leva et lui tendit la main. Vivement ému, il l'attira vers lui en disant :

— Chère sœur, dites bonsoir à votre frère.

Elle l'embrassa avec effusion. Il sortit plus heureux et bien plus fier qu'il ne l'était une heure auparavant.

Après son départ, mademoiselle Dubois resta longtemps pensive. Puis elle se mit à prier, et sa prière fut ce soir-là si vive, si fervente, que ses yeux étaient mouillés de larmes et sa poitrine soulevée de sanglots — comme si elle eût épanché devant Dieu des craintes ou des douleurs secrètes.

(La suite au prochain numéro.)

Nouvelles du jour.

L'Empereur vient d'étendre aux troupes de la marine le bénéfice de l'augmentation de solde (4 centimes par jour) accordée aux troupes de ligne pour être versée à l'ordinaire.

Le *Moniteur* annonce qu'un grand nombre d'archevêques et d'évêques ont déjà fait parvenir à l'Empereur, soit de leurs diocèses, soit de Rome où ils se sont rendus sur l'invitation du St. Père, l'expression des sentiments qu'inspire au clergé catholique l'attentat du 6 juin. Les représentants des autres cultes reconnus par l'Etat, dit la feuille officielle, s'associent avec un égal empressement à cette manifestation.

La température s'est encore une fois sensiblement refroidie. Le thermomètre est descendu cette nuit à 6 degrés au-dessus de zéro. Les récoltes surtout la vigne, souffrent de ces variations atmosphériques.

L'information relative à l'attentat du 6 juin est terminée. On dresse l'acte d'accusation. L'affaire viendra, dit-on, aux prochaines assises de la Seine. Contrairement aux assertions de plusieurs journaux, Berezowsky n'a encore pas fait choix d'un avocat. La blessure de sa main gauche est en voie de complète guérison.

Les nouvelles de la santé de M. Jules Favre sont très rassurantes. L'hémorragie nasale a cédé aux moyens ordinaires et l'honorable député se trouve hors de toute inquiétude. Hier et aujourd'hui, M. Rouher, M. Ba-

roche et M. de La Valette, ont envoyé prendre des nouvelles du malade, qui est installé dans sa propriété de Rueil où il compte passer la saison.

M. Jules Favre est atteint d'une phlébite, mais la vie de l'honorable député n'est nullement en danger. C'est du moins ce qu'on nous a affirmé ce matin même.

Le prince de Latour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, est arrivé à Paris où il attendra la reine d'Angleterre dont la visite est très prochaine.

Aujourd'hui s'ouvre à l'Exposition de Billancourt, le concours des animaux de basse-cour. Cette exposition qui renfermera plus de six cents lots de volailles sera une des plus intéressantes et des plus complètes qu'on ait jamais vues jusqu'aujourd'hui.

Dans les cercles parlementaires, on dit que le supplément du *Livre jaune* contenant la correspondance diplomatique échangée sur la question du Luxembourg, sera présenté sous peu de jours au Sénat et au Corps législatif.

D'après un journal du soir, le gouvernement de Berlin aurait adressé à ses agents en Allemagne, une circulaire confidentielle annonçant l'incorporation prochaine des Etats du Midi dans la Confédération du Nord. Par incorporation, que faut-il entendre ?...

Il se forme en ce moment en Italie, une association pour la fondation d'écoles-asiles dans les petites villes et dans les campagnes populeuses. On confierait aux institutrices les enfants de 4 à 5 ans jusqu'à 9 ou 10 ans, sauf à faire payer aux familles qui ne sont pas indigentes une taxe scolaire minime.

La commission spéciale de Billancourt prépare pour le mois prochain un concours de bœufs de travail. C'est une innovation qui promet d'être bien accueillie par le public agricole. Le travail des bœufs tend de plus en plus à se substituer à celui des chevaux dans les grandes fermes des environs de Paris et du Nord de la France. On saura donc gré à la commission impériale d'avoir songé à rassembler les différents spécimens des principales races françaises qui ont le plus d'aptitude pour le travail.

Les instituteurs du département du Bas-Rhin, réunis à Strasbourg, au nombre de 289, à l'occasion de l'assemblée générale de leur société de Secours-Mutuels, ont voulu, avant de se séparer rédiger une Adresse à l'Empereur.

On fait de grands préparatifs au palais de l'Industrie pour la cérémonie de la distribution des récompenses, qui doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> Juillet. La plateforme centrale de la salle sera magnifiquement décorée. Il y aura entre autres dix trophées représentant les dix groupes de la classification des produits exposés au champ de Mars.

Le 15 août, à l'occasion de la fête de l'Empereur plusieurs monuments nouveaux, seront inaugurés à Paris. On cite l'Eglise de la Trinité, l'Eglise St-Augustin et l'extérieur du théâtre de l'Opéra.

On vient de trouver dans la bibliothèque de l'Université de Leyde, un nouveau Psautier de Saint Louis, roi de France. Il porte cette inscription : « Ce Psautier est à Monseigneur » Saint Louis, qui fut roi de France, auquel il » apprit en enfance ». On en connaissait déjà trois dont un est au Louvre, musée des souverains.

On attend toujours à Paris l'Empereur

et l'Impératrice d'Autriche du 12 au 15 Juillet prochain.

On ne sait encore si les princes Marocains se rendront à Paris. La question reste indécise.

Pour extrait : A. Layton.

PROJET DE LOI SUR LA PRESSE.

Le rapport sur le projet de loi sur la presse vient d'être déposé au Corps législatif.

Nous donnons sommairement la substance du projet relatif aux journaux, tel que vient de le présenter la commission :

« Suppression de l'autorisation préalable, par conséquent faculté pour tout citoyen de publier un journal.

« Réduction du timbre à cinq centimes pour les feuilles de Paris, à deux centimes pour les feuilles des départements.

« Abrogation des lois éditant des peines corporelles pour les délits de presse. Abaissement des amendes au quinzième du cautionnement, avec application facultative de l'article 433 du code pénal.

« Le projet rectifié maintient la dispense de brevet pour les imprimeurs et pour les libraires. Cependant la commission maintient, contre la résolution du conseil d'Etat, un amendement d'après lequel les brevets d'imprimeur seraient maintenus, avec cette disposition que tout gérant de journal aurait le droit de fonder une imprimerie spécialement affectée à sa publication.

Pour extrait : A. Layton.

Le sultan, parent de l'Empereur Napoléon.

On lit dans le journal La Turquie, du 4 juin :

A quel degré le Sultan est-il parent de l'empereur Napoléon ? Nous n'en savons rien. Mais nous nous rappelons avoir lu dans l'histoire de la Martinique de M. Daney, l'histoire que voici :

En 1788, Mlle Dubuc de Rivry, jeune créole de seize ans, venait d'achever son éducation en France et avait pris passage à bord d'un navire appartenant à l'un des ports français de l'Océan et qui se rendait à la Martinique.

Battu par des vents contraires, le navire dut franchir Gibraltar pour réparer quelques avaries et renouveller sa provision d'eau. Aussitôt qu'il remit à la voile, il fut capturé par des corsaires et emmené à Alger. Mlle de Rivry était d'une beauté au delà de toute expression : c'était un de ces magnifiques types créoles dont les latitudes tropicales sont si prodigieuses et dont la distinction pleine de grâce royale et de morbidezza langoureuse impose l'amour.

Le bey d'Alger se jugea indigne de régner sur le cœur d'une créature aussi parfaite, et Mlle de Rivry fut réservée au Sultan. Selim III régnait alors. La créole martiniquaise sut captiver son cœur, mais comme, en entrant au harem, elle n'avait pas abdiqué ses qualités de cœur et d'esprit, elle acquit un grand ascendant sur le Sultan, à qui elle inspira ses meilleures résolutions.

Lorsque le général Sebastiani vint à Constantinople en qualité d'ambassadeur, vers 1802, la flotte anglaise franchit les Dardanelles et vint s'embosser devant la Corne d'Or. La consternation régnait partout. Alors Mlle de Rivry était Sultane-Validé : elle souffla son énergie à Sélim : les travaux de défense furent entrepris sous l'influence de l'ambassadeur de France et la flotte anglaise dut se retirer devant les batteries formidables qui lui furent opposées.

Mlle Dubuc de Rivry était cousine germaine de Mlle Tascher de la Pagerie, qui devint l'impératrice Joséphine ; la fille de Joséphine, Hortense, est la mère de Napoléon III, et comme le Sultan actuel remonte à Sélim, la parenté existe.

Certes l'influence de la Sultane-Validé a dû développer l'esprit réformateur de son fils Mahmoud. C'est donc à une française que la Turquie est redevable de ses premiers pas dans la voie du progrès.

La Martinique est fière d'avoir donné le jour à deux femmes qui sont devenues les compagnes de deux puissants souverains, et les négresses du pays chantent encore :

Où temps Joséphine  
J Sultane Validé  
Où temps-là ca passer.

Bulletin Agricole

Dans le midi de la France, principalement la maturité du grain avance rapidement et à ce point que l'on se prépare déjà aux opérations de la coupe des blés sur certains points. On dit que dans le Gard et l'Hérault le travail commencera dans les premiers jours de cette semaine. Dans les contrées septentrionales où comme partout, du reste la campagne a un aspect admirable, l'épiage du froment se développe dans d'excellentes conditions et l'on semble généralement plus rassuré au sujet du produit de la moisson prochaine, espérons que rien ne viendra troubler cette douce quiétude et que si le printemps dernier nous a fait traverser de rudes épreuves, l'été nous offrira de larges compensations.

Cette semaine, la baisse s'est produite à Paris sur les farines de commerce, baisse légère, il est vrai, mais les blés, sont au contraire en hausse, tandis que les avis de la plupart des marchés du rayon d'approvisionnement annoncent de la hausse sur la farine et un grand calme sur le prix du blé avec tendance à la baisse.

Ce contre sens qui depuis six mois se présente périodiquement sur la place, environ chaque semaine, est (dit une feuille agricole à qui nous empruntons cette remarque) la conséquence d'un gros stock qui n'a pas trouvé à se placer à la consommation dans le courant de la campagne. Ce n'est plus, alors, la matière première qui dirige les cours, c'est le plus ou le moins grand embarras de marchandises entre certaines mains qui accélère ou ralentit l'offre ; c'est la cause des mouvements si fréquemment contrariés qui se produisent, au grand ébahissement de la logique pure, qui veut, d'une façon absolue, que la matière brute soit la directrice régulière de la matière fabriquée. Dans aucune industrie, dans aucun commerce, on ne voit le phénomène qui se produit sur la farine. Mais tous les raisonnements, — et des meilleurs — ne parviennent pas à ramener dans la situation vraie un détenteur trop occupé et trop encombré de marchandise : le blé aura beau hausser et se raréfier sur les marchés, rien ne l'empêchera de faire des offres qui, justement parce qu'elles seront nombreuses, rendront difficile le maintien des cours. On dit avec raison : Il y a à Paris, un stock de 400,000 quintaux de farine appartenant à un certain nombre de détenteurs ; ce stock est insignifiant au début d'une année calamiteuse, mais on conviendra, qu'il peut être considéré comme très-lourd à la fin d'une campagne et surtout à la veille d'une récolte qui se présente, nous sommes heureux de le reconnaître, sous des auspices généralement favorables.

La consommation, à Paris, ne fait que croître et maintient les prix à des chiffres malheureusement trop élevés pour le commun des martyrs ; l'ouvrier, le travailleur à petites journées, souffrent de se renchérissement momentanément il est vrai, car tout fait présager que la baisse ne tardera pas à se produire sur la plupart des marchés d'approvisionnement ; elle s'est déjà manifestée sur quelques places du Midi.

VINS.

Ainsi que plusieurs personnes s'en doutaient, les vignes ne sont pas tout à fait perdues. On dit même que le fruit n'est pas rare et qu'il ne présente nulle trace de maladie, ces informations rassurantes, et aussi les chaleurs qui pressent de vendre certaines espèces, ont ramené du calme à Bercy, à l'Entrepôt et dans les pays de bonne confection et conservation, tiennent la hausse de mai ou même progressent encore. En fait de spiritueux, les 3/6 betterave font sur place de Paris, 58 à 59 (l'hect.) Languedoc de 87 à 88. Petit courant d'affaires dans les Charentes. On voit dans les distilleries des anglais, des américains, même des russes et des allemands de retour de l'Exposition universelle. Gourmets et riches : deux qualités en matière de comfortable. Plusieurs osent dire qu'on ne boit pas à Paris, même chez les restaurateurs attirés, un seul petit verre d'eau-de-vie authentique. Rien là de bien surprenant. Où vont les grands crus de Bordeaux et de Bourgogne ? En Angleterre. Qui est-ce qui boit, à fortes lampées, nos vins de champagne sérieux ? Les Russes.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, VOIRTS. Rows include 23 Diman s Félix, 24 Lundi Nat. s. Jean-B. Comiac, Martel, 25 Mardi s Gallican, Aujols, Lacapelle-Marival, 26 Mercredi s J. et Paul, Concorès.

Nous extrayons du Bulletin des actes administratifs de la Préfecture, les articles suivants. Cahors, le 18 juin 1867. A. M. M. les Sous-préfets, Maires et Commandant de la Gendarmerie du département. Messieurs, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une circulaire, en date du 18 mai 1867, de S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, relative à la police de la pêche : « Monsieur le Préfet, au moment où la pêche est interdite d'une manière générale dans l'intérêt de

la reproduction du poisson, il importe que tous les agents de l'Administration redoublent d'activité pour prévenir ou réprimer les délits en matière de pêche.

« J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien donner d'urgence des instructions pour que les gardes-champêtres et les agents de la police locale, dans votre département, agissant, soit isolément, soit de concert avec les gardes pêche spéciaux, recherchent et constatent sur la voie publique, dans les auberges et marchés, les infractions concernant la pêche, la vente, l'achat, le transport et le colportage, l'exportation et l'importation du poisson.

« Je vous serai obligé de vouloir bien donner des instructions à M. le Commandant de la gendarmerie, dans votre département, pour que les militaires placés sous ses ordres prêtent un concours actif aux gardes-pêche, pour l'exécution des prescriptions ci-dessus rappelées.

« Recevez, Monsieur le Préfet, etc. » Le Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Agriculture, du commerce et des Travaux publics,

Signé : DE FORCADE.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien, chacun en ce qui vous concerne, vous conformer aux instructions de M. le Ministre.

Je dois toutefois rappeler qu'aux termes de l'arrêté préfectoral, en date du 7 octobre 1863, approuvé par décret impérial du 19 du même mois, la pêche du saumon et de la truite n'est interdite dans le département du Lot que du 20 octobre au 31 janvier, et que l'interdiction de pêcher et de colporter du 15 avril au 15 juillet ne s'applique qu'aux autres espèces de poisson. La pêche de la truite et du saumon est, par conséquent, autorisée dans ce moment sur tous les cours d'eau du département.

Des réclamations m'avaient été adressées à ce sujet pendant ma tournée à l'occasion de la révision et je m'en suis vivement préoccupé. Il résulte des renseignements que j'ai recueillis que ces réclamations semblent avoir pris naissance dans une appréciation incomplète des règlements.

Quoiqu'il en soit, des instructions viennent d'être données pour que l'arrêté préfectoral du 7 octobre 1863 reçoive sa libre exécution.

Veillez donner toute la publicité désirable aux dispositions qui précèdent.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du département du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, CH. DE PEBEYRE.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1866. Tableau indiquant le dernier numéro appelé dans les treize cantons pour lesquels le Conseil de révision n'a pu définitivement statuer le 23 mai, jour de la réunion des listes.

Table with 3 columns: CANTONS, CONTINGENT, DERNIER NO. Rows include Cahors (Sud) 22 51, Lauzès 23 42, Limogne 31 68, Luzech 29 64, Bretenoux 26 56, Cajarc 23 41, Figeac (Est) 35 86, Figeac (Ouest) 30 66, Lacapelle-Marival 42 103, Latronquière 29 71, Livernon 29 60, St-Céré 32 61, Souillac 25 60.

Certifié conforme : Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

ECOLE des Maîtres-Ouvriers Mineurs d'Alais (Gard).

AVIS RELATIF AUX EXAMENS D'ADMISSION de 1867.

Le Préfet du Lot fait savoir au public que les examens des candidats à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs d'Alais (Gard) auront lieu, dans tout le département du Lot, du 16 au 25 août prochain.

Les candidats nés ou domiciliés dans les arrondissements de Figeac et de Gourdon devront, avant le 20 juillet prochain, adresser leur demande au Sous-Préfet de leur arrondissement, qui désignera l'examineur devant lequel ils auront à subir l'examen préalable ; cet examinateur sera choisi autant que possible parmi les instituteurs, inspecteurs ou sous-inspecteurs des écoles primaires de l'arrondissement. Les candidats qui sont nés ou domiciliés dans l'arrondissement de Cahors, adresseront leur demande au Préfet du département.

Chaque candidat devra produire les pièces suivantes :

- 1° Un extrait de naissance ;
2° Un certificat de bonnes vie et mœurs ;
3° Un certificat d'un médecin ou d'un officier de santé, constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole, qu'il est d'une bonne constitution, et exempt de toute infirmité permanente le rendant impropre au travail des mines ;
4° Un livret attestant le temps qu'il a travaillé comme ouvrier mineur ;
5° Enfin un certificat d'un Ingénieur ou Directeur de mines, constatant l'aptitude présumée du candidat aux fonctions de maîtres-mineurs, et ses titres aux bourses gratuites instituées par l'Etat et par le département du Gard.

Les principales conditions d'admission sont les suivantes :

- 1° Avoir eu seize ans accomplis avant le 1er janvier dernier ;
2° Avoir travaillé pendant un certain temps comme ouvrier mineur dans une exploitation ;
3° Savoir lire et écrire, et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique et le système métrique des poids et mesures.

Les autres renseignements relatifs aux conditions d'admission, à l'enseignement et au régime de l'Ecole peuvent être obtenus à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Les demandes de bourses gratuites devront être adressées au Préfet. Cahors, le 13 juin 1867.

Le Préfet du Lot, Signé : CH. DE PEBEYRE.

M. le Préfet du Lot a reçu, pour être transmises à l'Empereur, les Adresses :

Des Frères de l'Ecole Chrétienne de Figeac ; — du personnel des bureaux de la Mairie de Gourdon ; — des employés de la Sous-Préfecture de Gourdon ; — de la Société de Secours-Mutuels de St. Eloi, à Gourdon ; — du juge de paix, des suppléants et du greffier de la justice de paix de Gourdon ; — de l'Orphéon de Gourdon ; — des membres de la justice de paix de Martel ; — du directeur et des fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines du département du Lot ; — des fonctionnaires des services départementaux du Lot ; — du directeur et des fonctionnaires des Contributions Directes du Lot ; — de l'instituteur et de l'institutrice de Cazals ; — de l'Orphéon de Cahors ; — du directeur et des fonctionnaires des Contributions Indirectes du Lot ; — du commissaire de police du canton de Labastide-Murat ; — du juge de paix, des suppléants et du greffier de la justice de paix de Labastide-Murat ; — des agents-voyers de l'arrondissement de Figeac ; — du juge de paix et des officiers ministériels de la justice de paix de St-Céré ; — des instituteurs du canton de Catus.

Des Conseils municipaux dont les noms suivent :

Arcambal ; — les Arques ; — Aujols ; — Belaye ; — Belmont ; — Bouziès ; — Caillac ; — Cras ; — Cremps ; — Douelle ; — Duravel ; — Fontanes ; — Frayssinet-le-Gélat ; — Goujounac ; — Cabrerets, le curé, le percepteur, l'instituteur, les fonctionnaires de l'administration des tabacs et divers habitants de cette localité ; — Lacapelle-Cabanac ; — Lagardelle ; — Laroque-des-Arcs ; — Lascabanes ; — L'hospitalet ; — Limogne ; — Marmignac ; — Mauroux ; — Mechlont ; — Montcabrier ; — Montcuq ; — Orniac ; — Trespoux-Rassils ; — Sabadel ; — Saint-Caprais ; — Saint-Cernin ; — Saint-Cirq-Lapopie ; — Saint-Géry ; — Saint-Pantaléon ; — Sènaillac ; — Sérignac ; — Soturac ; — Valprionde ; — Valroufié ; — Vire ; — Assier ; — Boussac ; — Bretenoux ; — Cadrieu ; — Salviac ; — Cambes — Glanes ; — Larnagol ; — Lissac ; — Montredon ; — Prudhomat ; — Puybrun ; — Reillac ; — St-Laurent-les-Tours ; — St-Perdoux ; — St-Vincent ; — Labastide-Murat ; — Lacave ; — Lacapelle-Auzac ; — Montfaucon ; — Rocamadour ; — St-Clair ; — le Vigan ; — Gindou ; — Cazals ; — Blars ; — Flagnac ; — Laramière ; — Lebreil ; — Lantillac-près-Lauzès ; — Lugagnac ; — Montlauzun ; — Ste-Alauzie ; — Vers ; — St-Préjet ; — Bio ; — Carayac ; — Cornac ; — Lentillac-près-St-Céré ; — Livernon et le Percepteur ; — Puyjourdes ; — Reyrevigne ; — Sabadel-près-Latronquière ; — St-Céré ; — St-Chels ; — St-Médard-de-Presque ; — Sousceyrac ; — le Bastit ; — Beaumat, le curé et l'instituteur ; — Carennac ; — Cuzance ; — Lamothe-Cassel ; — Lamothe-Fénélon ; — Léobard ; — Nozac ; — Le Roc ; — Payrignac ; — St-Sozy ; — Strenquels ; — Vaillac.

Concours pour l'admission à l'Ecole Navale impériale en 1867.

Les compositions se feront dans les centres d'examen les 2 et 3 juillet. Les examens oraux auront lieu aux époques suivantes, dans les villes ci-après :

Paris 4 juillet ; Dunkerque 20 juillet ; Dieppe 23 juillet ; Cherbourg 26 juillet ; Rennes 1er août ; Brest 4 août ; Lorient 11 août ; Nantes 18 août ; Rochefort 21 août ; Angoulême 25 août ; Toulouse 27 août ; Montpellier 30 août ; Toulon 2 septembre ; Lyon 9 septembre ; Besançon 12 septembre ; Nancy 14 septembre.

Par décision de Monseigneur :

M. l'abbé Moulènes, vicaire à Frayssinet-le-Gourdonnais, a été nommé vicaire à Douelle.

Messieurs les Ecclésiastiques du canton de Lalbenque ont offert 1800 fr. argent ou titres de l'emprunt romain, pour l'entretien de trois zouaves pontificaux.

On dit que tous les élèves du Grand-Séminaire du diocèse de Montauban vont ariver prochainement à Rome. Ils sont logés dans les bâtiments de la Trinité-aux-Pèlerins, que le St-Père a fait mettre à leur disposition.

On a célébré ce matin à l'Eglise Cathédrale, la fête de la Ste-Enfance avec la pompe ordinaire.

Par décret en date du 15 janvier 1867, sont nommés :

Procureur impérial près le tribunal de première instance de Lectoure, M. Guyot d'Amfreville, substitut près le tribunal de Cahors ; Substitut près le tribunal de première instance de Cahors, M. Bouic.

L'ouverture de la section du chemin de fer de Montréjeau à Tarbes, complément de la ligne de Toulouse à Bayonne, est définitivement fixée à jeudi prochain, 20 juin.

Le 13 courant, vers six heures du soir, un jeune homme de vingt-et-un ans, le nommé Pierre Brunet, employé au bureau des ponts et chaussées, s'est noyé, à Villeneuve, en se baignant dans le Lot, près de l'écluse du Moulin.

Le sieur Escudier, homme de peine, qui se trouvait sur le lieu de l'accident, se jeta en vain à l'eau pour secourir le malheureux Brunet. Après avoir plongé deux fois, avec un courage que nous ne saurions trop louer, il ne

ramena qu'un cadavre.  
Brunet était natif du Vigan, canton de Gourdon.

L'ambassadeur de Russie a remis au ministre des affaires étrangères, au nom de son Souverain, pour être offerte à M<sup>me</sup> Laborie, de Figeac (Lot), en souvenir de l'attentat du 6 juin, une boîte contenant un bijou d'une grande richesse. C'est un médaillon en cœur, avec émeraude au milieu, entourée de magnifiques diamants.

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification,

1<sup>o</sup> Au sieur Durand (Amant), âgé de 80 ans, demeurant à Cahors, pour avoir sauvé, le 13 juin courant, le jeune Micas (Louis), qui était en danger de se noyer dans le Lot;

2<sup>o</sup> Au jeune Max, âgé de 14 ans, demeurant à Cahors, pour avoir, le 13 juin courant, retiré du Lot, le jeune Guithard (Frédéric), qui était en danger de s'y noyer.

Hier 16 juin, le sieur Mercadié, Marc, âgé de 22 ans, soldat de la réserve, domestique de M. Dufays, médecin à Condomet, commune de Labastide-Marnhac, a été trouvé pendu à un arbre. On ignore ce qui a pu pousser ce jeune homme au suicide.

On nous écrit de Castelnau :

Le 17 juin vers trois heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la maison du nommé Auterive Etienne demeurant sur la place, à Castelnau. Le feu avait pris à la cheminée de la cuisine et sortait plus d'un mètre en dehors du tuyau. Les prompts secours apportés ont empêché l'incendie de se propager, il a été éteint en moins de vingt minutes. Les dommages sont évalués à 60 francs.

**Théâtre.**

Les spectateurs n'étaient pas en grand nombre aux dernières représentations de notre troupe dramatique. Pourtant les pièces avaient été montées avec soin, et *Les Pirates de la Saône* avaient occasionné de grands frais au Directeur. Dimanche dernier, il était permis de compter sur l'attrait du début d'un artiste nouveau. Nous avons vu avec regret les premières presque vides. M. Ch. Brisson, a été brillant dans le rôle de Buridan. Sa tenue en scène est élégante; ses costumes frais et riches sont une nouveauté sur notre théâtre, le public a fortement applaudi à ce luxe inusité. M. Brisson peut devenir un excellent artiste; qu'il précipite moins sa diction, qu'il brûle mieux les planches, que son attitude soit plus naturelle, et nous l'entendrons alors avec un plaisir sans mélange. Du reste, M. Brisson est à bonne école auprès de M. Barbe, qui vient de jouer en comédien consommé, les deux rôles importants du Père dans *Luzure*, et d'Andrés dans *Les Pirates de la Saône*.

Nous apprenons que la Direction se propose, avec les concours d'un premier rôle femme, d'aborder les

pièces du nouveau répertoire. On nous a parlé du *Fils de Giboyer*, des *Idees de Mme Aubray*. C'est une pensée heureuse, qui pourra ramener au Théâtre bien des déserteurs.

Judi, 20 juin, RELACHE.

**SOIRÉE—CONCERT DE PUY-LÈVÈQUE.**

Puy-l'Evêque. le 17 juin 1867.

Le concert donné hier au soir par notre société chorale, avec le concours de M<sup>lle</sup> Isaura Baret, ancienne élève du conservatoire, a dépassé toutes nos espérances.

La salle, pouvant contenir 600 personnes environ, était comble. Tout ce qu'il y a dans notre contrée, d'intelligent et aimant le progrès, s'était donné rendez-vous à cette charmante soirée que présidaient l'art et le bon goût.

C'est au milieu de cet auditoire choisi et avide de l'entendre une seconde fois, que M<sup>lle</sup> Baret, avec le désintéressement artistique que chacun lui connaît, a bien voulu nous charmer de nouveau par les accents de sa voix enchanteresse.

La délicieuse artiste a interprété plusieurs morceaux qui ont soulevé de frénétiques bravos et de fréquents rappels; entr'autres: *La Jeanne, tyrolienne de Wikerlin*, le grand air des mousquetaires de la reine et la flûte enchantée de Mozart, le plus charmant duo d'amour que l'on puisse imaginer, chanté délicieusement avec M. Fouché, directeur de l'orphéon. Ces deux derniers morceaux ont produit sur l'auditoire un effet immense; la salle émue au delà de toute expression a battu des mains avec un enthousiasme impossible à décrire.

M<sup>lle</sup> Baret réunit toutes les perfections que doit désirer et avoir tout artiste qui veut atteindre au sommet de l'art: Sa voix de soprano, sans être volumineuse, est très-pénétrante, quoique d'une étendue assez vaste dans les notes aiguës, elle conserve dans tout le diapason une suavité incroyable, qualité qui fait qu'elle donne à chaque morceau le style et le coloris qui lui appartient, et tout cela, n'a rien d'étudié ni de préparé, c'est une spontanéité pleine de charme et de naturel dont sont seuls capables les grands interprètes du beau idéal.

Nous nous étions promis, afin de ne pas alarmer la modestie de M<sup>lle</sup> Louise Soulié, de garder le silence le plus absolu sur son talent de pianiste ( nous lui demandons très-humblement pardon de l'indiscrétion que nous allons commettre); mais en présence du brillant succès qu'elle a obtenu, nous ne pouvons résister au désir de rendre un public hommage à son mérite distingué.

Après avoir joué, avec M<sup>lle</sup> Baret, le *Caprice hongrois de Ketterer* et la *Muette de Portici de Wilbac*, morceaux de piano écrits pour 4 mains et qui ont été rendus d'une façon admirable, la délicate et gracieuse artiste a interprété avec une continuité mélodique et un crescendo d'effets qui portent l'émotion au comble: *L'Invitation à la valse* (un des plus beaux joyaux de Weber) et la *Marche artistique de Nidly*; M<sup>lle</sup> Soulié s'est en outre tirée du rôle ingrat d'accompagnatrice avec une grande délicatesse de doigté. En un mot, son triomphe, comme celui de M<sup>lle</sup> Baret, a été aussi complet que possible.

M. Fouché, directeur, a chanté avec un charme expressif plusieurs morceaux; sa belle et large voix ne s'était pas encore révélée avec tant de force et d'ampleur.

Nous conseillons à M. L... orphéoniste, d'être un peu moins sobre de geste; son succès, nous osons l'affirmer, n'en sera pas moins amoindri.

*L'Anglais à Mabile*, complets remplis d'originalité, et dits de la façon la plus cocasse par un orphéoniste,

ont provoqué dans l'auditoire un rire de bon aloi.

Enfin notre société chorale a tenu à honneur de nous offrir les plus belles fleurs de son répertoire. Nous craignons d'abuser de la courtoise hospitalité qui nous est donnée dans les colonnes du *Journal du Lot*, si nous énumérons tous les morceaux qui ont valu à nos jeunes artistes, les applaudissements flatteurs de l'assemblée; citons seulement en passant le *Chasseur noir de Weber* et les *moissonneurs de Labrie, L. de Rillé*, chœurs mis à l'étude tout récemment et qui ont été enlevés avec beaucoup d'ensemble.

Sans doute tout n'est pas encore parfait et nos jeunes orphéonistes, eux-mêmes, nous en voudraient si nous allions maladroitement leur donner des louanges exagérées.

Cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître que cette société possède de bons éléments; les voix fraîches et d'une sonorité remarquable ne laissent rien à désirer quant à l'intonation et au mouvement. L'interprétation n'est pas aussi parfaite; les nuances ne sont pas toujours rendues avec toute la perfection désirable; ainsi dans les *andante*, par exemple, on ne rencontre pas ce moelleux, ce velouté qui constituent une bonne interprétation, de même dans les *forte*, on exagère trop ces éclats de voix qui, en altérant les nuances d'une manière très-sensible, produisent toujours sur les oreilles des effets dissonants; cela provient de ce que nos jeunes orphéonistes ont négligé l'étude du solfège. Il ne suffit pas, pour bien chanter, d'avoir la voix forte ou belle, il est beaucoup plus important d'avoir le sentiment musical, qualité malheureusement trop rare chez beaucoup de sociétés en renom et que ne s'acquiert que par des études purement théoriques.

Nous savons bien qu'on ne peut pas exiger d'un jeune orphéon une exécution aussi complète qu'il est humainement possible de la désirer; mais il y a une certaine interprétation qui peut, que *doit* même posséder une société qui désire entrer en lice au prochain concours de Paris, et nous ne doutons pas que la nôtre, sous l'impulsion active de son honorable président et de son habile directeur, n'atteignent rapidement ce but.

**Visite du Docteur Vernois, au lycée de Cahors.**

M. le Docteur Maxime Vernois, médecin consultant de l'Empereur, membre de l'Académie Impériale de médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, a visité, lundi dernier, le Lycée Impérial de Cahors.

Chargé par le Ministre de l'Instruction publique de l'inspection générale des Lycées, au point de vue si important de la santé et du bien-être des élèves, M. le Docteur Vernois a examiné tous les locaux, étudié tous les services et signalé ou recherché les améliorations qui pourraient être introduites encore dans un établissement qui, par sa situation et l'heureuse disposition de toutes ses parties, offre déjà les meilleures conditions de salubrité et d'agrément.

M. le Docteur Vernois, dans cette visite, qui témoigne de la haute sollicitude de l'administration supérieure, et du prix que le gouvernement de l'Empereur attache à tout ce qui se rapporte à l'avenir matériel et moral des jeunes générations, a fait preuve de la plus pénétrante sagacité et de l'expérience la plus approfondie des ressources de la science.

Il était accompagné de M. l'Inspecteur d'Académie, et de M. le docteur Ch. Caviolle, médecin de l'établissement.

Les familles seront touchées de cette attention vigilante à ne rien omettre de ce qui peut contribuer au bien, puis au mieux — laquelle est le caractère et le besoin de l'administration de l'Instruction publique.

**POSTE AUX CHEVAUX**

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

**CAFÉ DES GOURMETS**

AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE  
FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE —

La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à MM. TREBUCIEN frères, fournisseurs du Buffet français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur *Café des Gourmets*. Ce délicieux produit c'est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; le est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du *Café des Gourmets*, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 1,810, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de:

Un million neuf cent vingt mille six cent kilos.

ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil.,

Trois cent sept millions trois cent cinquante mille six cent tasses.

Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre:

Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

**A VENDRE**  
1<sup>o</sup> UN FOND DE CAFÉ, consistant en Ustensiles de toute sorte, tels que: Glaces, Tables, Billard, liquens première qualité, etc.;  
2<sup>o</sup> UNE VIGNE, sise à Rocbilière, d'un bon rapport. — Dans cette Vigne, se trouve une petite Maison très propre, un Pigeonnier, une Fontaine d'eau excellente, et un Jardin.  
S'adresser, pour les renseignements, à M. Justin BORIE, qui en est le propriétaire et qui donnera toutes facilités pour le paiement.

**AVIS**  
M. NEMOURS FRANCES prévient le public, voulant cesser le commerce de la Nouveauté, il met dès aujourd'hui en vente un grand choix de Marchandises au rabais.  
Magasin rue de la Chartreuse, bords du Chalet.

**MAL DE DENTS**  
Guérison instantanée par la  
PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS  
1 fr. 50 le flacon  
A Cahors, Pharmacie centrale, VITZ.

**Eaux minérales de CRANSAC**

(Station de chemin de fer). Près et par AUBIN (Aveyron).  
EAUX MANGANÉSIENNES, souveraines contre les *maladies du foie, gastralgies, fièvres intermittentes rebelles*. Les eaux de la source basse, étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr.; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac à M. Dupuy, régisseur; à Paris dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales.  
Etablissement de bains dans le parc des eaux. Eaux naturelles.

Une des branches les plus intéressantes de la  
**SCIENCE MÉDICALE**  
MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D<sup>r</sup> JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale:

1<sup>o</sup> **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme**; 1<sup>er</sup> édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.  
2<sup>o</sup> **Traité d'Épuisement prématuré**; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.  
3<sup>o</sup> **Traité des Maladies des Femmes**; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D<sup>r</sup> JOZAN, 482, rue Rivoli; ANIÈRE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

**A LOUER**  
1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE  
2<sup>o</sup> UN MAGASIN  
rue Fénelon, à Cahors.  
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

**A VENDRE**  
Un fonds de MAGASIN de CHAPELIER, le seul dans la localité, à Albas (Lot), canton de Luzech. Bonne clientèle, belle marchandise, parfaitement situé sous l'hôtel-de-ville, sur la place publique.  
On donnera toutes facilités pour le paiement.  
S'adresser à M. Bergogne, à Albas.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ**  
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix Modérés.

**SERVICE**  
**DE CAHORS**  
Départ de Cahors: 11 h. du soir.  
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

**A ASSIER.**  
Départ d'Assier: 4 h. après-midi;

**ADJUDICATION**

Le lundi, 24 juin prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'amélioration du Lot, dans les trois passages désignés ci-dessous.

- 1<sup>o</sup> Du passage du Mas de Doucet;
- 2<sup>o</sup> Entre Escambous et Lacroze;
- 3<sup>o</sup> Du passage d'Orgueil.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (bureau des travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

D'après le nouveau cahier des clauses et conditions générales, le cautionnement sera fourni en inscriptions de rentes sur l'Etat ou en numéraire.

**Crédit Foncier de France.**

Le Crédit Foncier escompte au taux de la Banque de France les coupons au porteur d'actions et d'obligations de chemins de fer français et de rente 3 %.

Toutes les maladies de l'estomac, toutes celles des intestins, du foie, les rhumatismes, les dartres, les constipations habituelles, opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., sont radicalement guéris par l'emploi de la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux. 40 années d'un succès sans exemples, plus de 200,000 cures authentiquement constatées justifient la popularité universelle de cet incomparable médicament et son incontestable supériorité sur toute les médications connues.

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, 20.

**ARRONDISSEMENT DE GOURDON.**

Etude de M<sup>e</sup> Dambert, avoué à Gourdon.  
L'adjudication des immeubles des mineurs Pezet, aura lieu le 7 juillet à dix heures du matin, en l'étude de M<sup>e</sup> Célières, notaire à Labastide-Murat. — Mise à prix: 1<sup>er</sup> lot, 3,000 fr. — 2<sup>e</sup> lot, 900 fr. — 3<sup>e</sup> lot, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot, 400 fr.

**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.**

Etude de M<sup>e</sup> Dusser, avoué à Figeac.  
La vente des biens provenant de la succession de Baptiste Labanhe, aura lieu aux enchères le dimanche 7 juillet, en l'étude de M<sup>e</sup> Fau, notaire au chef-lieu de la commune de Corn. Mises à prix: 1<sup>er</sup> lot 700 fr.; 2<sup>e</sup> lot 150 fr.; 3<sup>e</sup> lot 100 fr.; 4<sup>e</sup> lot 1,200 fr.; 5<sup>e</sup> lot 450 fr.; 6<sup>e</sup> lot 100 fr.

Etude de M<sup>e</sup> E. Vival, avoué à Figeac.  
D'un jugement contradictoire rendu le 12 juin, par le Tribunal de Figeac, il résulte que la séparation de biens a été prononcée entre Charlotte Chartrou et Louis Reveilhac, son mari.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Laytou.

**ETUDE DE M<sup>e</sup> TREILHARD DU BASTY**

Avoué, à Nérac

**VENTE SUR PUBLICATIONS VOLONTAIRES DE LA BELLE TERRE DE LISSE**

commune de ce nom, canton de Mézin, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).  
Composée de Château, Terrasses, Jardin anglais, Jardins potagers, Pièces d'eau, Pelouses, Prairies, Usines, Terres labourables, Vignes, Bois à liège, Bois taillis et Bois de pins.  
Contenance: quatre cent soixante hectares.

Mise à prix: deux cent quatre-vingt mille francs, ci..... 280,000 fr.

Adjudication définitive le onze juillet mil huit cent soixante-sept, devant le Tribunal civil de Nérac, à une heure après-midi.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, à M<sup>e</sup> TREILHARD DU BASTY, avoué, à Nérac.  
Pour extrait, C. TREILHARD DU BASTY, avoué.

**NÉURALGIES**  
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTINÉURALGIQUES DU D<sup>r</sup> CRONIER  
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.  
**LE TEMPS**  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: A. NEFTZER  
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.  
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.